











PROGRAMME DE FORMATION DE VTC

> Présentation du métier :

Le conducteur de VTC effectue, sur réservation préalable et au moyen de véhicules légers (comportant 9 places au maximum) des prestations de transport public particulier des personnes et de leurs bagages. Il assure la sécurité et le confort des passagers durant le parcours.

- Public : Tout public
- ➤ Lieu de la formation : CFIPE Bobigny / ROSNY SOUS BOIS
- > Tarif: Nous consulter, voir adresse e-mail ci-dessous.
- Fréquence d'évaluation pratique et théorique du stagiaire : environ deux évaluations par session
- > Objectifs : Devenir Chauffeur Privé
- ➤ **Prérequis**: Permis de + de 3 ans ; Casier judiciaire vierge.
- > Niveau : Sans niveau spécifique.
- > Organisation: 70 heures (hors temps d'examen) + 7 heures d'examen
- > **Délais d'accès**: 02 semaines avant le début de la formation (Nos dates de session sont disponibles sur notre site internet www.agformation-france.fr)

Directeur Pédagogique : BAKAYOKO Siaka cfipe2@yahoo.com

PARTIE THEORIQUE – 70 Heures

Semaine 1:

- ♣Réglementation du Transport Public Particulier de Personnes (T3P),
- ♣Réglementation Nationale Spécifique au VTC.

Semaine 2:

- ♣Sécurité Routière, Code de la Route.
- ♣Français,
- **♣**Anglais

Semaine 3:

- **♣**Gestion,
- ♣Comptabilité,
- ♣Développement Commercial.

PARTIE PRATIQUE – 10 Heures

2 jours:

- **♣**Conduite,
- ♣Révision Réglementation VTC, Code de la Route,
- ♣Mise en situation.













LA FORMATION VTC THÉORIQUE & PRATIQUE (59H)

Inclus Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

Intitulé de la Formation : Formation de préparation à l'examen théorique de chauffeur VTC

Domaine de formation : Transport de personnes

Compétences visées : Le candidat devra être en mesure d'assurer le transport public particulier de personnes en tant que chauffeur VTC.

Une connaissance pointue du code de la route, de la réglementation du transport de personnes est donc fondamentale. À l'issue de la formation, le candidat devra également maîtriser les notions juridiques, économiques, marketing et sociales relatives à la création, la gestion ainsi qu'au développement d'une entreprise.

Afin de le préparer à l'aspect relationnel qu'impose son métier, une bonne maîtrise de la langue française et de la langue anglaise sera indispensable

Moyens Pédagogiques et techniques mis en œuvre : Le stage de formation se déroulera dans une salle adaptée, qui respecte les normes de sécurité en vigueur, équipée de tableaux et de vidéoprojecteurs. La salle de cours a une capacité de 12 places assises.

Sont remis aux stagiaires deux livrets (un support de cours ainsi qu'un livret d'exercices sous forme de QCM et de questions rédigées). AG FORMATION (CFIPE) favorise deux méthodes pédagogies : la méthode transmissive et la méthode active.

Il s'agira de transmettre les connaissances par le biais de nos formateurs, et rendre le stagiaire acteur de sa formation, afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations concrètes.

Des véhicules homologués (doubles commandes, spécificités VTC) sont mis à disposition lors des stages de préparation à l'examen pratique.

Sanction de la formation : À l'issue de la formation, le candidat se présente à l'examen théorique. En cas de succès, lui sera remis par les CMA une attestation de réussite, le rendant admissible à l'examen pratique.

Là encore, c'est aux CMA de juger de sa réussite ou non, et ainsi de le rendre éligible à l'obtention de la carte professionnelle VTC.

+ D'informations sur <u>www.cfipe-france.fr</u>













DROIT DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS ET DES TRANSPORTS COLLECTIFS ASSURÉS SOUS LA FORME DE SERVICES OCCASIONNELS SÉCURITÉ ROUTIERE

Les textes législatifs et réglementaires s'appliquant au transport de moins de 9 personnes (transport par VTC, taxis, transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels) en distinguant ceux qui s'appliquent aux voitures de transport avec chauffeur.

Les divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels en transport de personnes et leur rôle. Les conditions d'accès à la profession.

Les règles relatives à la capacité financière de l'exploitant et les démarches à effectuer auprès du ministère chargés des transports pour la justifier

Les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport au conducteur, au véhicule qui doivent être présentés en cas de contrôle

Les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives

Les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours

Les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.

Les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite

Les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur

Les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière.

Les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules

Le mécanisme du permis à points

Les règles du code de la route : restrictions de circulation, les limitations de vitesse, utilisation de la ceinture de sécurité

Les règles d'une conduite rationnelles pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement

Les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue

Les règles de conduite à tenir en cas d'accident

Formation théorique (35h)

GESTION D'ENTREPRISE Savoir identifier les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges structure

Savoir calculer le coût de revient en formule simple

Savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer le prix de vente

Connaître les différents régimes de déclaration et d'imposition fiscale

Connaitre les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU...)













Connaître les différentes formalités déclaratives et leurs modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...)

Connaître la composition et le rôle des Chambres des Métiers et de l'Artisanat

Connaître les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)

LANGUE ANGLAISE Mise à niveau, retour sur les bases et approfondissement

Accueillir la clientèle

Comprendre les demandes des clients

Demander des renseignements concernant le confort de la clientèle

Mener une conversation très simple

E-LEARNING

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL Les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...)

La valorisation des qualités de la prestation commerciale VTC

La fidélisation des clients et la prospection pour en obtenir d'autres

Les actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques

Le développement d'un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).

Les règles de prudence pour préserver la sécurité

Les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone

Examen BLANC Examens blancs en conditions réelles













RÉFÉRENTIEL DE CONNAISSANCES DES ÉPREUVES THÉORIQUES DE L'EXAMEN DE CONDUCTEUR DE VTC

A. RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES

Réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers.

Réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.

Obligations générales relatives aux véhicules.

Obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue.

Composition et Rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels.

Autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité de transport public particulier de personnes.

Obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.

Les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.

Les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.

Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.

Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous sur le transport à la demande.

Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux offres de transport privé.

Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

Dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...

Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique.

Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.













B. - SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...).

Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue.

Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.

Appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules.

Respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.

Appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...).

Rédiger un constat amiable d'accident matériel.

Sanctions des infractions au code de la route.

Réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis).

Prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

C. - GESTION

- 1. Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
 - connaître les obligations et documents comptables ;
 - connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
 - connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité;
 - connaître les principes de l'amortissement.
- 2. Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP...) et leurs modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- 3. Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- 4. Connaître les différentes formalités déclaratives.
- 5. Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- 6. Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
- 7. Savoir établir un devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation.

Directeur Pédagogique: BAKAYOKO Siaka /MAJ 05/03/2020













- 8. Savoir calculer le coût de revient en formule simple (formule monôme et binôme).
- 9. Savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente.

D. - DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Connaître et comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...). Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC.

Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres.

Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques.

Savoir comment développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).

E. – FRANÇAIS

- 1. Comprendre un texte simple ou des documents en lien avec l'activité des transports.
- 2. Comprendre et s'exprimer en français pour :
 - accueillir la clientèle ;
 - comprendre les demandes des clients ;
 - interroger les clients sur leur confort;
 - tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
 - prendre congé des clients.

F. - ANGLAIS

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, pour :

- accueillir la clientèle ;
- comprendre les demandes simples des clients ;
- demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;

Directeur Pédagogique: BAKAYOKO Siaka /MAJ 05/03/2020

- tenir une conversation très simple durant le transport ;
- prendre congé des clients.







Directeur Pédagogique: BAKAYOKO Siaka /MAJ 05/03/2020





